

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon l'amorce de la mise en œuvre du plan de gestion

Ce lundi 11 décembre 2017 s'est tenu à Gujan-Mestras le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. A cette occasion, le conseil de gestion a délibéré pour avis sur ;

- Le projet de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal,
- Les trois projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche.

L'équipe du Parc a également présenté les premières actions du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.



Crédit photo : Nathalie Thiers / Agence française pour la biodiversité.

Le projet de dragage des ports

Pour rappel, le conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon se prononce au titre du code de l'environnement sur tout plan ou schéma susceptible d'avoir des effets sur la qualité du milieu ou la conservation des habitats naturels et des espèces du parc naturel marin, sur saisine des services de l'Etat.

Pour ce projet décennal de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal (envisagé entre 2018 et 2027), l'analyse du projet a porté sur les questions de dragage, de transport, de décantation et de valorisation des sédiments.

Trois projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a émis des avis favorables sur les projets de renouvellement de trois arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche.

- Fixation des conditions d'attribution de la licence encadrant la pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon
- Réglementation des engins de pêche dans l'intra-bassin d'Arcachon.
- Réglementation de l'usage des filets remorqués à moins de trois milles de la laisse de basse mer au large d'Arcachon

Suite aux débats, le conseil de gestion a émis un avis favorable à l'unanimité assorti de recommandations visant la durée d'application et l'instauration d'un dialogue avec les acteurs pour valoriser les retours d'expérience et bilans d'application.

Les premières actions du Parc naturel marin

En parallèle de la mise en œuvre du plan de gestion dont le coup d'envoi a été lancé avec son approbation par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité en septembre 2017, les actions et projets engagés ont été priorisées en fonction :

- des obligations réglementaires,
- des liens avec des avis du Parc marin
- des projets et partenariats pour la mise en œuvre du plan de gestion.

Elles illustrent un volet opérationnel en déclinaison du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, dans une perspective d'un travail partenarial et à long terme de recherche de financements. Il s'agit d'une mise en marche progressive avec quelques premières actions.

En 2017 :

- Des projets préalables à l'élaboration du plan de gestion
- Un premier travail de sensibilisation vis-à-vis du grand public selon les thématiques traitées par le Parc marin.

En perspective pour 2018, plusieurs projets ont donné lieu à des premiers contacts avec des acteurs tels que :

- Réflexions pour une stratégie sur les herbiers de zostères
- Travail d'animation et d'échanges avec les acteurs autour des bonnes pratiques

Egalement plusieurs initiatives ont déjà été initiées :

- Un projet de mouillages innovant pour réduire l'impact écologique,

- La cartographie Natura 2000 des habitats d'interface terre/mer.
- Analyse globale des dynamiques globales à l'échelle du Bassin (dynamiques hydro-sédimentaires, dynamiques de fréquentation...)
- Cartographie et suivi de la réhabilitation des friches ostréicoles,
- Sensibilisation sur des événementiels locaux.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, établissement public sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

Retrouvez plus d'informations, notamment sur le site web :
www.parc-marin-bassin-arcachon.fr

La mention des crédits photos est obligatoire.

Cette photo est utilisable uniquement pour l'illustration de l'article sur le neuvième conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence française pour la biodiversité.

Contact presse

Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Nathalie THIERS, chargée de communication et de sensibilisation

nathalie.thiers@afbiodiversite.fr - 06 61 30 49 70